

**RAPPORT D'ACTIVITÉ
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS
DE LA CORSE-DU-SUD
PORTANT SUR L'ANNÉE 2020**

Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation¹

Préambule, la commission de surendettement des particuliers de Corse-du-Sud est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 12 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

Le nombre de dossiers déposés en 2020 est en léger recul (-1.7%). La Corse-du-Sud a enregistré 236 dossiers contre 240 en 2019. Sur l'ensemble de l'année les dépôts de dossiers ont diminué de 17% pour la région et de 24% sur le territoire national. Dès le mois de mars, marqué par le début de la première période de confinement, les dépôts ont fortement baissé jusqu'en mai -65% (-66% national) avant de remonter progressivement à la normale. Les mêmes phénomènes se sont reproduits sur les trois derniers mois de l'année.

Dépôts en ligne : 6 dossiers (274 national) soumis suite à la nouvelle possibilité offerte par la Banque de France, depuis le 7 décembre 2020, de déposer son dossier, de façon sécurisée, dans un espace personnel.

La part des redépôts est en baisse également à 36% et inférieure à la proportion nationale de 44%

Recevabilité et orientation

En 2020, 217 demandes ont été déclarées recevables contre 204 en 2019 (+6.4%).

16 dossiers ont été déclarés irrecevables contre 20 en 2019 (-20%). Bien qu'en baisse, ce taux de 6.8% reste plus élevé que la valeur nationale (4.7%).

La recherche constante de solutions pérennes, ainsi que le nombre de dossiers présentant une capacité de remboursement négative (46.9%), ont conduit la Commission à maintenir une part importante des orientations de dossiers vers une mesure de rétablissement personnel (RP).

Le délai moyen de traitement pour la Corse est inférieur de 3 mois et demi contre 4 au niveau national.

Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes (explication à donner sur la répartition des dossiers traités)

La proportion de plans conventionnels conclus est en baisse : 5% en 2020 (contre 7% en 2019 et 9.4% en 2018) compte tenu de la baisse de la proportion de dossiers recevables avec résidence principale. Parallèlement, le pourcentage de mesures imposées avec ou sans effacement s'inscrit en hausse : 37 % en 2020 (contre 32% en 2019 et 30% en 2018), résultats liés aux changements législatifs intervenus au 1er janvier 2018.

Mesures pérennes et mesures provisoires

Le taux de solutions pérennes atteint 80% pour la Corse du Sud, il est inférieur d'1 point à celui de la région et supérieur de 4 points à celui du territoire national.

¹ « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRÉTARIAT
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCÉDURE ET AVEC DES
ORGANISMES TIERS**

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions²	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	0	
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	6	
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	<i>Nombre de réunions : 8 Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés : 91</i>	La clientèle fragile, le microcrédit, le surendettement, les relations bancaires, le portail « mes questions d'argent »
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	<i>Nombre de réunions Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés</i>	
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	<i>Nombre de réunions Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés</i>	
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	1	Réunion banquiers de la place pour inclusion bancaire et limitation des frais sur comptes de la clientèle en situation financière fragile
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	0	

Relations avec les Tribunaux :

Pas de réunion suite au contexte sanitaire. La pratique sera reprise en 2021.

Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :

Les deux commissions ont coopéré pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés.

Relations avec les organismes et les travailleurs sociaux :

Huit webinaires portant sur quatre thèmes pratiques ont été organisés au profit de 91 travailleurs sociaux.

² (organisées ou participation)

PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

- Des dettes ajoutées en cours de procédure retardent le traitement des dossiers.
- Les délais de traitement des dossiers orientés en PRP avec LJ et transmis au tribunal sont longs, voire très longs en raison de la présence d'un seul mandataire judiciaire sur le département.

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

- Le besoin d'accompagnement social des débiteurs, préconisé par la Commission, est de plus en plus important. D'autant plus en fin de procédure car ils ne font pas toujours la démarche et les travailleurs sociaux ne sont pas informés.
- Méconnaissance des dispositifs d'aides sociales : FSE, FSL...

Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

Avec les créanciers :

- Manque d'information dans le cas des créances cédées aux chargés de recouvrement, notamment problématique d'identification suite à changement de référence de la dette.
- Effacement des dettes non appliqué par certains bailleurs qui se retournent vers d'autres instances pour faire valoir leur créance.

Avec le tribunal :

- Des dettes écartées de la procédure lors des vérifications de créances sans instruction quant à la suite du traitement du dossier.

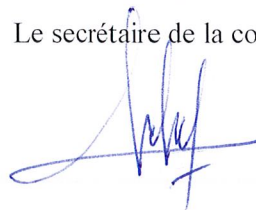
Le 10 février 2021

Le président de la commission,



Pascal LELARGE
Préfet de Corse
Préfet de Corse-du-Sud

Le secrétaire de la commission,



Jean-Charles SANANES
Directeur Régional de la Banque de France

ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
DONNÉES D'ACTIVITE

Indicateurs	2019	2020	variation 2020/2019 en %
Dossiers déposés	240	236	-1,7%
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	43,41%	36,49%	
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	7,75%	3,60%	
Dossiers décidés recevables par la commission	204	217	6,4%
Proportion de dossiers recevables avec résidence principale	8,82%	8,76%	
Dossiers décidés irrecevables par la commission	20	16	-20,0%
Proportion de dossiers irrecevables avec bien immobilier	20,00%	31,25%	
Dossiers orientés par la commission	212	220	3,8%
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier	49,53%	46,82%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	52,36%	48,64%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	0,94%	1,36%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	46,70%	50,00%	
Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)	267	244	-8,6%
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	4,12%	8,61%	
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	7,49%	6,56%	
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	47,94%	42,21%	
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	0,75%	0,82%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	7,49%	4,51%	
<i>Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)</i>	4,49%	2,87%	
<i>Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)</i>	3,00%	1,64%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	32,21%	37,30%	
<i>Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)</i>	26,22%	33,61%	
<i>Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement</i>	16,85%	18,85%	
<i>Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)</i>	5,99%	3,69%	
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)	79,40%	79,51%	

Décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	11	4	
Décisions du juge infirmant la décision de recevabilité de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	3	1	

STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

Indicateurs	Corse-du-Sud	CORSE	METROPOLE
Proportion de dossiers décidés irrecevables*	7%	5%	4%
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ*	42%	42%	39%
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs*	5%	7%	9%
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	37%	39%	41%
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*	80%	81%	76%

*en % de dossiers traités

ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
TYPOLOGIE DE L'ENDETTEMENT

Nom commission	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Corse-du-Sud	Dettes financières	7 103	178	797	67,3%	82,0%	15 618	4,0
	dont dettes immobilières	2 336	17	29	22,1%	7,8%	82 988	1,0
	dont dettes à la consommation	4 537	160	637	43,0%	73,7%	15 641	3,0
	dont autres dettes financières	229	104	131	2,2%	47,9%	1 215	1,0
	Dettes de charges courantes	1 262	161	526	12,0%	74,2%	4 580	3,0
	Autres dettes	2 193	91	183	20,8%	41,9%	1 834	1,0
	Endettement global	10 557	217	1 506	100,0%	100,0%	19 241	6,0

Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
CORSE	Dettes financières	13 468	329	1 536	69,4%	82,5%	17 878	4,0
	dont dettes immobilières	4 339	40	69	22,4%	10,0%	87 055	2,0
	dont dettes à la consommation	8 717	288	1 219	44,9%	72,2%	16 913	3,0
	dont autres dettes financières	412	196	248	2,1%	49,1%	1 023	1,0
	Dettes de charges courantes	2 216	306	997	11,4%	76,7%	4 225	3,0
	Autres dettes	3 716	164	321	19,2%	41,1%	1 816	1,0
	Endettement global	19 401	399	2 854	100,0%	100,0%	20 844	6,0

Rapport d'activité des commissions (Endettement)

France métropolitaine

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Dettes financières	3 535 855	87 573	408 852	73,2%	83,3%	15 553	4,0
<i>dont dettes immobilières</i>	1 662 369	15 201	25 865	34,4%	14,5%	93 760	1,0
<i>dont dettes à la consommation</i>	1 793 753	78 276	325 366	37,1%	74,5%	13 214	3,0
<i>dont autres dettes financières</i>	79 733	46 279	57 621	1,7%	44,0%	820	1,0
Dettes de charges courantes	607 599	82 145	311 562	12,6%	78,2%	3 585	3,0
Autres dettes	686 005	56 876	124 022	14,2%	54,1%	1 858	2,0
Endettement global	4 829 459	105 076	844 436	100,0%	100,0%	19 150	7,0